

Dépistage visuel de l'enfant :

Grand public :

3-4 ans : l'âge où un simple test peut tout changer

Pourquoi faire contrôler sa vue ?

À 3-4 ans, la vision est encore en construction, âge clef !!

C'est le moment idéal pour détecter un problème avant qu'il ne gêne les apprentissages.

- ✓ Prévenir un œil paresseux (amblyopie)
- ✓ Détecter un besoin de lunettes (hypermétropie, astigmatisme, myopie)
- ✓ Vérifier que les deux yeux travaillent ensemble
- ✓ Faciliter les apprentissages et l'entrée à l'école

Le dépistage est recommandé pour tous les enfants, même lorsqu'ils semblent bien voir.

Les signes qui doivent alerter

Même sans plainte, certains comportements doivent attirer votre attention.

Observer	Peut révéler
Il plisse les yeux	Vision floue
Il se rapproche très près des livres ou des écrans	Défaut visuel
Il ferme un œil au soleil	Strabisme ou trouble de la vision
Il se plaint souvent de maux de tête	Fatigue visuelle
Il trébuche ou se cogne fréquemment	Difficulté à apprécier les distances
Il évite les activités de précision ou la lecture	Vision insuffisante
Un œil semble dévier	Strabisme

Un seul de ces signes justifie un contrôle visuel.

Le saviez-vous ?

15 % des enfants présentent un trouble visuel avant 6 ans.

3 enfants sur 4 ne se plaignent de rien.

Pourtant, un traitement commencé avant 6 ans est beaucoup plus efficace.

C'est pourquoi le dépistage à **3-4 ans** est si important.

Le bon réflexe

Entre 3 et 4 ans

Faire réaliser un dépistage visuel.

Le professionnel vérifie :

La vision de chaque œil

L'alignement des yeux

La présence d'un défaut visuel nécessitant des lunettes

Si une anomalie est détectée, un examen chez l'ophtalmologiste permettra de confirmer le diagnostic et de proposer le traitement adapté.

Lions Clubs

Comment préparer un dépistage visuel chez l'enfant ?

Pour préparer une action utile et bien accueillie, il peut être intéressant de commencer par mieux connaître les initiatives déjà présentes autour des écoles.

Une bonne connaissance du territoire, une analyse partagée des besoins et un dialogue précoce avec les partenaires institutionnels et médicaux constituent des bases précieuses pour construire le projet.

1. S'informer sur ce qui existe déjà

Avant de concevoir l'action, le club peut utilement identifier les dépistages déjà organisés ou prévus sur son territoire. Pour cela, il peut se rapprocher des services de l'Éducation nationale et de santé scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), de l'ARS, de la CPAM le cas échéant, des collectivités, des professionnels de santé et des associations déjà engagées.

Ce premier repérage aide à mieux comprendre quels enfants sont effectivement dépistés, à quel âge, dans quelles écoles, à quelle fréquence et avec quelles possibilités de suivi.

En distinguant les visites prévues des actions réellement réalisées, le club pourra plus facilement repérer les secteurs moins couverts et proposer une initiative complémentaire, sans faire doublon. Là où il y a un besoin, il y a un Lion !

2. Mieux comprendre les besoins du territoire

Le club peut ensuite approfondir les besoins encore peu ou mal couverts : nombre d'enfants concernés, écoles ou secteurs moins bien desservis, difficultés d'accès à un orthoptiste ou à un ophtalmologiste, délais de rendez-vous et possibilités de suivi après le dépistage.

Cette réflexion gagnera à être partagée avec les partenaires institutionnels et les professionnels de santé, afin de croiser les regards et de bénéficier de leur connaissance du terrain.

Cette concertation permettra au club de vérifier que son projet apporte une réponse complémentaire à l'existant et que les enfants repérés pourront être orientés vers une prise en charge adaptée.

3. Construire le projet avec l'Éducation nationale

Pour intervenir dans une école, il est essentiel d'inscrire le projet dans un dialogue avec l'Éducation nationale, selon le niveau compétent et le cadre retenu. Son accord préalable, ainsi que l'adhésion de l'établissement, permettent de construire une action comprise, partagée et adaptée au fonctionnement scolaire.

Il est conseillé de formaliser la démarche avec l'Éducation nationale et les partenaires institutionnels concernés, notamment le Département et la PMI selon l'organisation territoriale. Les établissements prioritaires peuvent ainsi être identifiés ensemble. Pour l'enseignement privé, il peut également être opportun d'associer l'autorité de tutelle compétente.

4. S'inscrire dans une démarche coordonnée

Avant de lancer l'action, le club peut utilement échanger avec le délégué chargé de la vue dans son district et avec les partenaires institutionnels du territoire. Ces échanges l'aideront à bénéficier des expériences existantes, à choisir le cadre le plus adapté et à créer les complémentarités utiles.

5. Préparer l'intervention et le suivi

Selon ses possibilités et les partenariats réunis, le club peut être à l'initiative du projet, mobiliser les acteurs, faciliter la logistique et contribuer à la sensibilisation des familles et des enseignants.

Pour sécuriser l'action et garantir la qualité du dépistage, il est recommandé de s'appuyer sur un professionnel habilité pour superviser les tests. Le dépistage du strabisme nécessite l'intervention d'un orthoptiste ou d'un ophtalmologiste. Il est également utile de prévoir, dès le départ, les modalités de remise des résultats et d'orientation des familles lorsqu'un avis complémentaire est conseillé.